

# Modalités de rédaction du Projet d'Établissement Commun

## Le projet d'établissement commun

### 1 - Plan du dossier et désignation de rédacteurs sectoriels :

Le Comité de pilotage valide le plan proposé pour le dossier de projet d'établissement, et complète la liste des rédacteurs sectoriels du projet. Le plan et les rédacteurs pour chaque partie sont donnés en annexe 3.

Le comité de pilotage souligne que le dossier devra comporter :

Les bilans des établissements qui vont constituer l'Université de Strasbourg : ULP, UMB, URS, IUFM, Pôle universitaire – Jean Déroche est chargé de les collecter.

L'état des lieux en chiffres de l'Université de Strasbourg à sa création (Annie Cheminat)

Les Présidents, qui ont la charge de rédiger le préambule politique du projet, feront figurer dans celui-ci le souhait de créer une fondation universitaire.

### 2 - Harmonisation de la rédaction du dossier

Un rédacteur sera chargé du « lissage » du dossier projet d'établissement commun. Son choix est reporté à la séance du 7 janvier 2008

### 3 - Modalités de rédaction et de validation par les conseils

#### A - Rétro-planning pour la rédaction et la finalisation du dossier

Dernières réunions de validation des groupes le 25 janvier 2008

Remise au rédacteur final des rédactions sectorielles le 30 janvier 2008

Remise aux présidents de la rédaction unifiée le 14 février 2008

Envoi aux membres des conseils des trois universités le 20 février 2008

#### B - Présentation du dossier aux conseils des établissements concernés par le projet commun

Afin de pouvoir intégrer d'ultimes modifications, le dossier sera soumis à l'examen de l'ensemble des conseils (CA, CS et CEVU) des trois établissements et de l'IUFM, le 26 février 2008, à partir de 17 heures. Après une assemblée plénière de délibération sur le projet soumis, chaque établissement procédera au vote du projet, à bulletins secrets.

En préparation de cette assemblée des congrès, des assemblées des CEVU d'une part, et des CS d'autre part, seront organisées en janvier pour délibérer respectivement sur les projets Offre de formation et Recherche et valorisation.

## Annexe : Plan du Projet d'Etablissement Commun et rédacteurs sectoriels

Titre de la section	Rédacteur	Nombre de pages (à titre indicatif)
<b>1. Introduction : déclaration politique des présidents</b>	Les présidents	
<b>2. Création de l'Université de Strasbourg :</b>		
2.1 Préambule politique	Les présidents	
2.2 Les trois démarches spécifiques		
a. Collegium	D. D'Ambra / C. Wernert	3
b. Actions pilotes	A. Goudot	2-3
c. Reconfiguration des fonctions de gestion	J. Déroche	2-3
2.3 Le projet de statuts	D. D'Ambra	2-3
<b>3. Le projet d'établissement unique 2009-2012</b>		
3.1 Bilan des contrats précédents par établissement	Chaque université – IUFM – Pôle – A. Cheminat	
3.2 Les projets par grand chapitre :		
Offre de formation	F. Granet	2p environ
Politique scientifique (recherche & valorisation)	Y. Strickler	2p environ
Vie universitaire	D. Dupront + VP Etudiant	2p environ
Documentation	Iris Bieber	2p environ
Relations internationales (ouverture et partenariats)	M. Chassignet	2p environ
Pilotage	D. D'Ambra	2p environ
GRH	SG	2p environ
Finances	SG	2p environ
Patrimoine et logistiques	SG	2p environ
Culture, sciences et société	B. Ancori	2p environ
SI et informatique	C. Mongenet	2p environ